



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

aefe  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

maee  
Mutuelle  
des Affaires Étrangères  
et Européennes

mgen  
GROUPE vyv

## Contrat collectif obligatoire Santé

# Votre nouvelle mutuelle au 01/01/2026

Le MEAE et l'AEFE ont retenu le groupement MAEE/MGEN pour gérer leur contrat collectif obligatoire Santé mis en place au bénéfice de l'ensemble de leurs agents.

## 4 points à retenir sur votre futur contrat collectif obligatoire Santé

### Un contrat collectif à affiliation obligatoire

Vous bénéficierez, **sans référence à votre âge ni à votre état de santé**, du contrat collectif obligatoire Santé souscrit par votre employeur et devrez vous y affilier (sauf cas de dispense définis).

### Des garanties Santé négociées

Les garanties de votre futur contrat ont été négociées par votre employeur en concertation avec les organisations syndicales.

- **Vous êtes agent en centrale (ou agent du siège pour l'AEFE)** : vous aurez la possibilité de renforcer votre protection avec une option supplémentaire.
- **Vous êtes en poste à l'étranger** : le contrat prévoit une prise en charge adaptée et inclut des prestations d'assistance rapatriement.

### Une participation employeur sur votre socle à hauteur de 50 %

En tant qu'agent actif, **environ la moitié des cotisations du socle de votre futur contrat collectif obligatoire Santé seront prises en charge par votre employeur**. Cette prise en charge viendra **en remplacement des 15 € mensuels remboursés depuis 2022**.

### Une couverture possible de vos ayants droit

Vous aurez la possibilité de couvrir votre conjoint(e) et/ou vos enfants sans participation de l'employeur.

